Envoyé en préfecture le 05/10/2026
Reçu en préfecture le 05/10/2026
Publié le
ID : 056-215600792-20261005-CM20260908D4-DE

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE GUILLAC
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers :
en exercice : 15
présents : 13
votants : 15

Numéro : CM20260908D4

L'an deux mille vingt-six, le huit septembre à 19h00, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, 1 place de la Mairie, sous la présidence de Madame Thérèse MAINGUY, Maire.

Date de convocation : 1er septembre 2026

PRÉSENTS : MM./MMES., Thérèse MAINGUY, Katell VINCENT, Didier GUILLOUËT, Nathalie DACQUAIT, Gwénaël BROGARD, Laurent LE MEZO, Jean-Michel HUET, Hélène SERRAND, Ludovic GUIMARD, Vanessa VALY, Guillaume TANGUY, Brigitte JOUANNO, Anthony MOUSSARD

EXCUSÉS :
Monsieur Stéphane ROUAULT donne procuration à Madame Thérèse MAINGUY
Madame Aurélie REJAULT donne procuration à Monsieur Gwénaël BROGARD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : *Mme Katell VINCENT*

Objet : Gestion des biens et des Bâtiments communaux - 2 rue Daniau : avancement travaux, avenants et travaux supplémentaires

Le conseil municipal prend connaissance des plans d'aménagement extérieur modifié.
Le devis de l'entreprise RIVIERE concernant les travaux de la terrasse s'élève à 16 855,10 € HT soit 20 226,12€ TTC.
Ces travaux supplémentaires impliquent un avenant auprès d l'architecte SOCLE pour un montant de 2 531,76 € HT soit 3 038,11 € TTC.

Deux avenants doivent également être validés concernant le lot n°5 – Serrurerie dont le titulaire est GUILLAUME METAL CREATION :

	Montant HT	Montant TTC
Avenant n°1	515,00 €	618,00 €
Avenant n°2	534,00 €	640,80 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS : 13**
- **VOTANTS : 15**
- **Abstentions : 0**
- **Suffrages exprimés : 15**
- **Majorité absolue : 8**
- **POUR : 15**
- **CONTRE : 0**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE l'avenant de l'entreprise RIVIÈRE pour un montant de 16 855, 10 € HT soit 20 226,12 € TTC ;**
- **APPROUVE le devis de l'architecte SOCLE pour un montant de 2 531,76 € HT soit 3 038,11 € TTC ;**
- **APPROUVE les deux avenants de GUILLAUME METAL CREATION pour les montants de 515,00 € HT soit 618,00 € et 534,00 € HT soit 640,80 € TTC ;**
- **AUTORISE Madame la Maire à signer l'ensemble des documents concernant les travaux.**

Pour extrait conforme
La Maire,
Mme Thérèse MAINGUY

MAIRIE DE GUILLAC
56 (Morbihan)